



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RATP : metro

Question écrite n° 59537

## Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur le prolongement de la ligne 12 du métropolitain. En effet, la prolongation entre la porte de La Chapelle et les Six-Routes-Place du 11-Novembre-1918 de La Courneuve desservirait la Plaine-Saint-Denis et la mairie d'Aubervilliers. Ces stations rayonneraient sur plusieurs dizaines de milliers d'usagers. Ce secteur est couvert par de nombreuses cites et de très nombreuses entreprises sur la Plaine-Saint-Denis. D'autre part, le terminus au Six-Routes de La Courneuve permettrait la connexion avec le tramway Saint-Denis-Bobigny. Ce projet renforce le réseau de transport en commun fiable et sur une banlieue nord qui connaît actuellement une certaine carence. Ce prolongement de la ligne 12 assurerait un développement rationnel de tout ce secteur géographique en mettant un frein à l'extension du tout automobile qui sature le réseau routier de la banlieue et de Paris. Par conséquent, elle lui demande quel est l'état d'avancement de l'étude du prolongement de la ligne 12 du métropolitain évoquée dans la réponse à sa question no 35918 publiée au Journal officiel du 11 mars 1991.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le prolongement de la ligne de metro no 12 est actuellement examine dans le cadre de la procedure de revision du schema directeur d'aménagement et d'urbanisme de la region Ile-de-France. En l'état actuel des travaux, il est prévu de prolonger la ligne 12 de la porte de la Chapelle à la mairie d'Aubervilliers, afin d'assurer une desserte partielle par le metro de la Plaine-Saint-Denis qui a été définie dans l'avant-projet du schema directeur comme pole strategique. Une extension au-dela de la mairie d'Aubervilliers vers les Six-Routes de la Courneuve n'est pour l'instant envisagée : les caracteristiques propres au metro sont incompatibles avec des prolongements excessifs de lignes, qui auraient pour effet de degrader sensiblement la qualite du service offert à l'ensemble des usagers.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jacquaint Muguette](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59537

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** équipement, logement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 6 juillet 1992, page 2992